



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 12 novembre 2020, approuvant la cession de la parcelle cadastrée AR215p à Comines, pour une surface de 2 952m², à la société LECLUSE, pour un montant de 73 800€ HT/HD

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte authentique relatif à la vente, au profit de la société LECLUSE ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, de la parcelle cadastrée AR215p à Comines, pour une surface de 2 952m², pour un montant total de 73 800 € HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 16 mars 2022

Philippe HOURDAIN

Président